

Registre de la Gouvernance des Terres Premières Nations

SÉRIE DE JOURNÉES PORTES OUVERTES

Région de l'Ouest | Région des Prairies | Région de l'Est | Québec

Bienvenue

PRÉSENTATIONS

Registre de la Gouvernance des Terres Premières Nations (RGTPN)

Le RGTPN est une initiative cruciale mise en place dans le cadre de *l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations*. Il permet aux Premières Nations de gérer leurs terres et leurs ressources de manière indépendante, sans être soumises aux contraintes de la Loi sur les Indiens.

Le RGTPN vise à créer un registre foncier indépendant et contrôlé par les Premières Nations pour les Premières Nations opérationnelles relevant de l'accord-cadre et les Premières Nations autonomes participantes.

Le registre actuel géré par le Canada est obsolète, peu fiable et difficile à consulter, et offre un service de qualité inférieure à celle d'autres systèmes. Les Premières Nations et les parties prenantes externes ont exprimé leurs préoccupations quant à son instabilité et à la qualité de ses données.



Partenaires du RGTPN



Comité consultatif foncier

Comité des finances du LAB

Premières Nations ayant des codes fonciers

Premières Nations autonomes participantes



BC LTSA

Leader reconnu dans le domaine des systèmes
d'arpentage et d'enregistrement foncier

Expertise en conception et innovation de systèmes
d'enregistrement



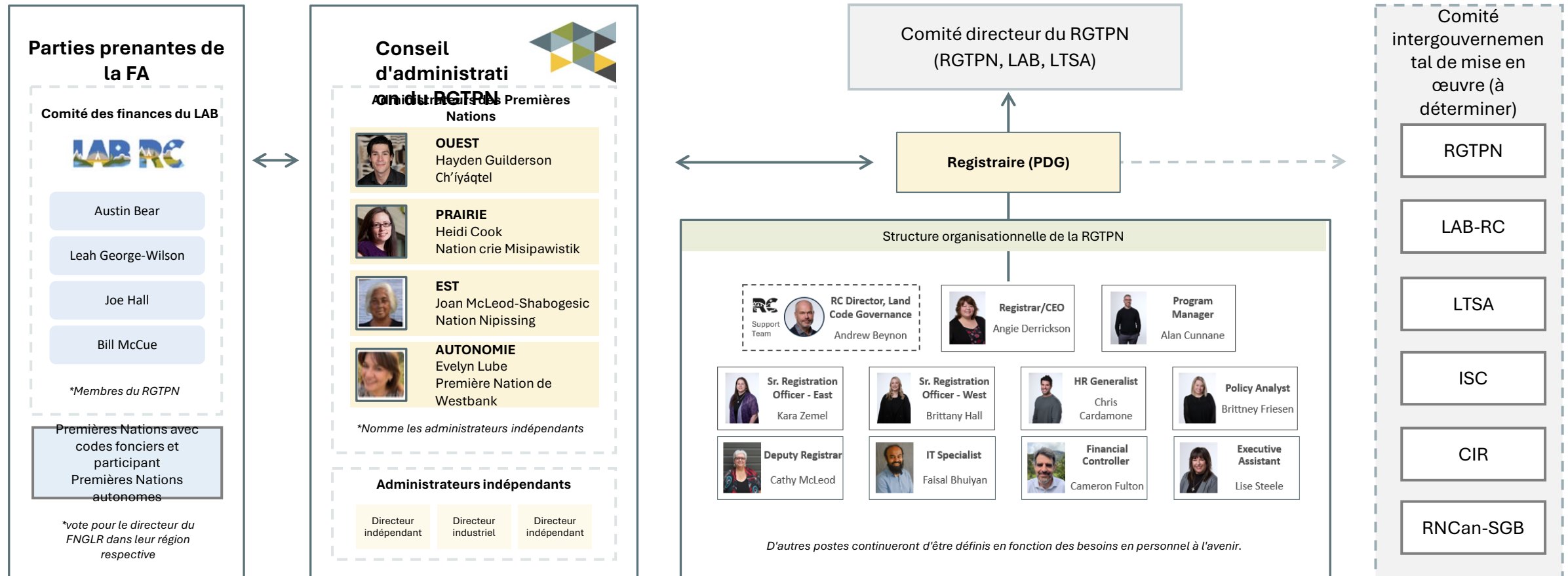
Comité directeur du RGTPN

RGTPN, LAB, RC, LTSA

CIRNA, ISC, RNCAN-SGB

Structure organisationnelle et corporative de la RGTPN

Registre de la Gouvernance des Terres Premières Nations Inc.
 Registre des terres gouvernées par les Premières Nations Inc.



Parties prenantes de la FA

Comité des finances du LAB

LAB RC

- Austin Bear
- Leah George-Wilson
- Joe Hall
- Bill McCue

**Membres du RGTPN*

Premières Nations avec codes fonciers et participant Premières Nations autonomes

**vote pour le directeur du FNGLR dans leur région respective*

Conseil d'administration du RGTPN

Conseil d'administration des Premières Nations

- OUEST**: Hayden Guilderson (Ch'iyáqtel)
- PRAIRIE**: Heidi Cook (Nation crie Mispawistik)
- EST**: Joan McLeod-Shabogesis (Nation Nipissing)
- AUTONOMIE**: Evelyn Lube (Première Nation de Westbank)

**Nomme les administrateurs indépendants*

Administrateurs indépendants

- Directeur indépendant
- Directeur industriel
- Directeur indépendant

Accord-cadre

POUVOIRS DE
GOUVERNANCE
DU CODE
FONCIER

Premières Nations à travers le Canada 617

Yukon	16
Territoires du Nord-Ouest	26
Colombie-Britannique	198
Alberta	45
Saskatchewan	70
Manitoba	63
Ontario	126
Québec	39
Nouveau-Brunswick	15
Île-du-Prince-Édouard	2
Nouvelle-Écosse	13
Terre-Neuve	4



Aperçu de la compétence

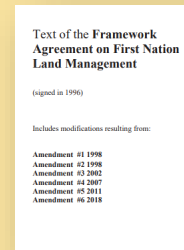
Loi sur les Indiens

Services aux Autochtones Canada

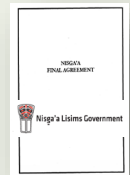
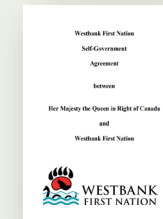


Accord-cadre

Autonomie gouvernementale des
Premières Nations
sur les terres de réserve



Autonomie gouvernementale complète et accords de traités modernes



SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT FONCIER



ILRS

Système
d'enregistrement
des terres indiennes



FNLRS

Système
d'enregistrement
des terres des
Premières Nations



SGFNLRS

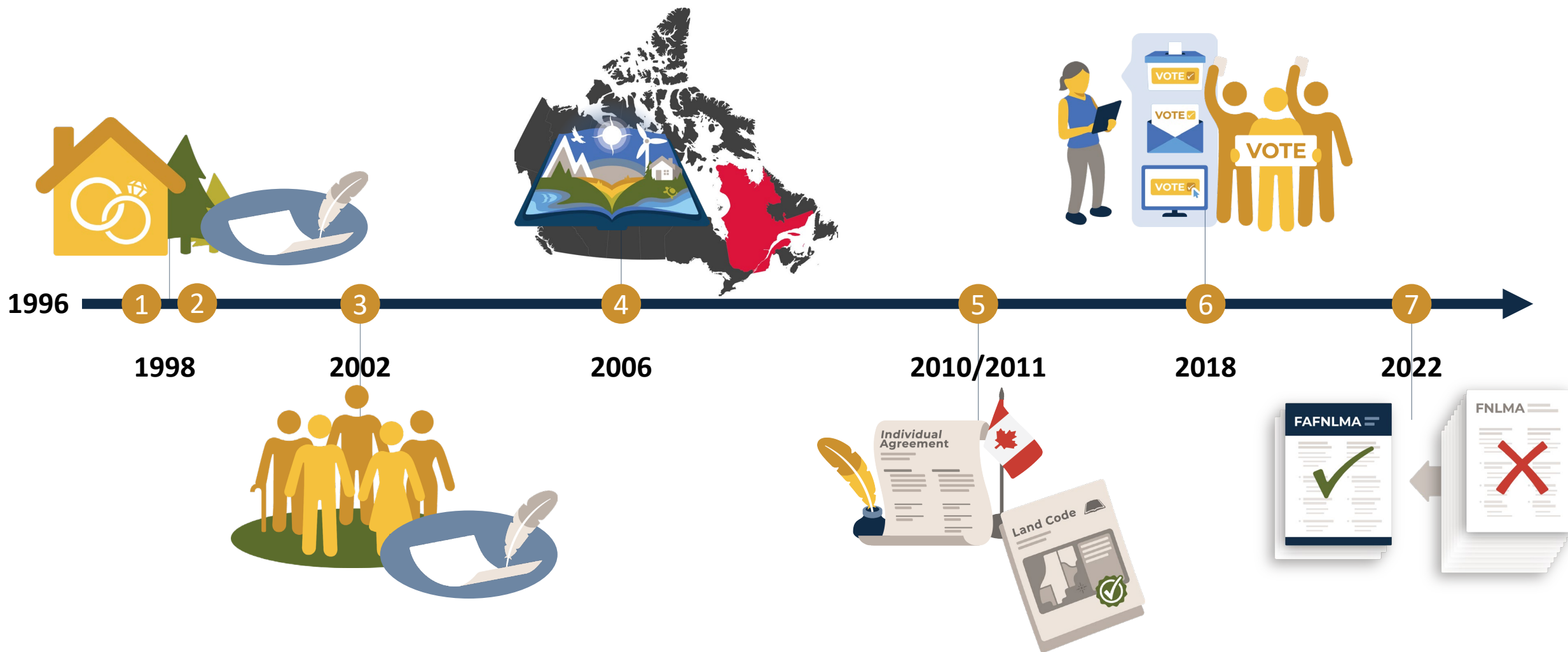
Système
d'enregistrement
foncier des
Premières
Nations
autonomes



LTO

Bureau
provincial
des titres
fonciers

Historique des modifications apportées à l'accord-cadre



Modifications apportées à l'accord-cadre

Premières Nations signataires de l'accord-cadre à travers le Canada

Looking for a specific community?
Search our interactive map or view the full communities list.

SIGNATORY COMMUNITIES

Find a Community

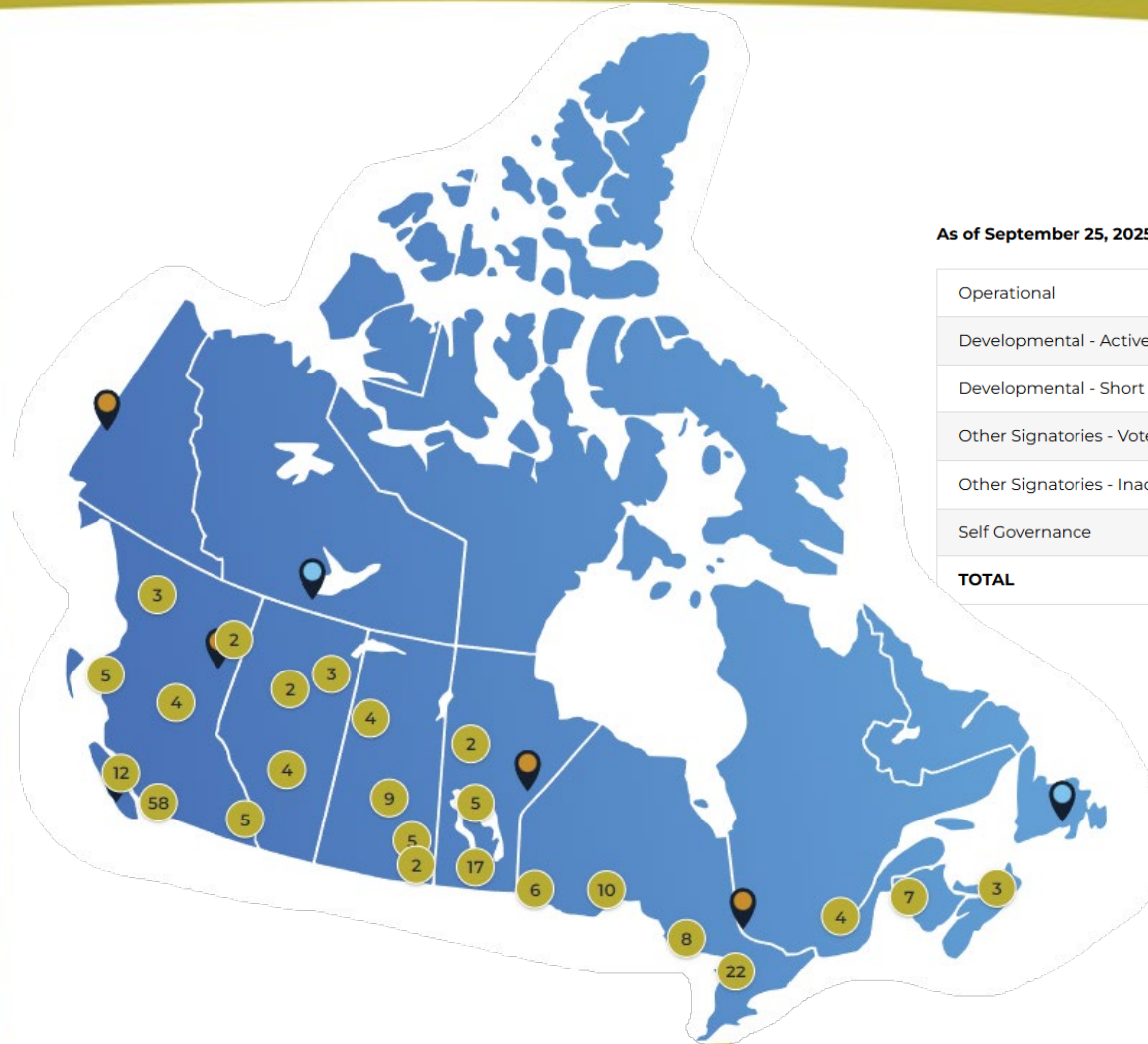
Search

Filter by Province

Filter by Population

Filter by Reserve Size

Filter by Signatory Status



As of September 25, 2025:

Operational	120
Developmental - Active	48
Developmental - Short Term Inactive	2
Other Signatories - Voted Inactive	11
Other Signatories - Inactive	32
Self Governance	4
TOTAL	217

Avantages économiques pour les Premières Nations

1 sur 3



Un tiers des Premières Nations du Canada sont :

- Mettent en œuvre des codes fonciers
- Élaborant des codes fonciers
- Intéressées par le lancement du processus

Plus d'opportunités

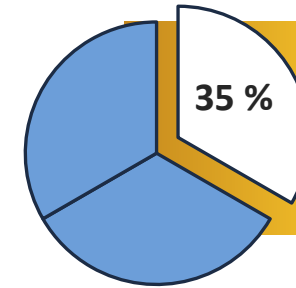
- Plus de 10 000 possibilités d'emploi dans les réserves et hors des réserves
- De nombreuses possibilités de formation et d'apprentissage
- Augmentation des opportunités de développement économique
- Des avantages non seulement pour la nation, mais aussi pour l'économie nationale dans son ensemble

L'accord-cadre **ÇA MARCHE**



44 articles de la Loi sur les Indiens (gestion des terres)

En vertu de *l'accord-cadre*, 44 dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives aux terres ne s'appliquent plus aux Premières Nations opérationnelles.



35 % de la *Loi sur les Indiens* ne s'applique plus !

- Réserves (articles 18 et 19)
- Possession des terres dans les réserves (art. 20, 22 à 28)
- Intrusion dans une réserve (art. 30-31)
- Vente ou troc de produits agricoles (articles 32 et 33)
- Routes et ponts (art. 34)
- Terres prises pour des fins publiques (art. 35)
- Cessions et désignations (art. 37 à 41)
- Distribution des biens immobiliers, mais pas des biens personnels, en cas de succession ab intestat (articles 49 et 50(4))
- Gestion des réserves et des terres cédées et désignées (art. 53 à 60)
- Gestion des fonds indiens (art. 61 à 69)
- Fermes (art. 71)
- Enlèvement de matériaux des réserves (art. 93)
- Règlements pris en vertu de l'article 57 de la Loi sur les Indiens; et
- Règlements pris en vertu des articles 42 et 73 de la Loi sur les Indiens dans la mesure où ils sont incompatibles avec *l'accord-cadre*, le code foncier ou les lois de la Première Nation

Accord-cadre et codes fonciers des Premières Nations



Donner aux Premières Nations les moyens d'exercer leur compétence sur leurs terres grâce à des codes fonciers et à des votes de ratification par leurs membres.

Permettre aux conseils d'élaborer des lois foncières régissant l'aménagement, la gestion et la conservation de leurs terres.

Refléter les pratiques traditionnelles de gouvernance tout en garantissant des normes élevées en matière de responsabilité et de transparence.

Offrir la flexibilité nécessaire pour intégrer les pratiques culturelles et les systèmes fonciers uniques.

Permettre la création de règlements, de politiques et de mesures d'application, y compris des lois environnementales et des sanctions en cas de non-respect.

Introduction

NÉCESSITÉ D'UN
RÉGISTRE GÉRÉ
PAR LES
PREMIÈRES
NATIONS

Qu'est-ce qui nous a amenés à ce point ?



Government
of Canada



Le Canada initialement réticent à abandonner le contrôle des registres fonciers

Le registre foncier canadien n'est pas fiable - problèmes d'accès et de confidentialité

Les Premières Nations ont acquis des capacités et de l'expérience en matière d'enregistrement de documents

Depuis 2020, les résolutions de l'AGA visent à explorer la possibilité d'un registre foncier géré par les Premières Nations

Ce que nous avons entendu des Premières Nations



Impact d'une interruption de 5 mois du registre

Défis et perturbations rencontrés par les gestionnaires fonciers en matière de gouvernance et de travail.

Les Premières Nations gèrent leur propre registre

Importance de l'autonomie gouvernementale et potentiel d'un système plus fiable et plus pertinent.

Avantages d'un nouveau registre

Efficacité, convivialité et sécurité accrues pour les bureaux de gouvernance foncière.

Suggestions de modifications du FNLRS

Principales améliorations recommandées en matière d'accessibilité, de fonctionnalité et de services d'assistance.

Témoignages de gestionnaires fonciers

Perspectives des gestionnaires fonciers, banquiers, évaluateurs et autres professionnels partagées lors d'entretiens et d'appels téléphoniques.

Un registre foncier géré par les Premières Nations : Promouvoir l'autonomie gouvernementale et la croissance économique



Problèmes liés aux registres fédéraux actuels registres fédéraux



Obsolète



Mauvaise qualité du service



Retards importants et pannes du système



La capacité du registre foncier des
Premières Nations augmente tandis que
celle du Canada diminue



La solution



Respecte l'autonomie gouvernementale et les
organisations spécialisées des Premières Nations



Répondre aux besoins identifiés par les dirigeants et le
personnel chargé des terres des Premières Nations



Répondre à l'évolution des approches des Premières
Nations



Investir dans une approche dirigée par les Premières
Nations plutôt que dans le registre foncier fédéral actuel

Un registre foncier fiable est la pierre angulaire du développement économique

Vision du RGTPN

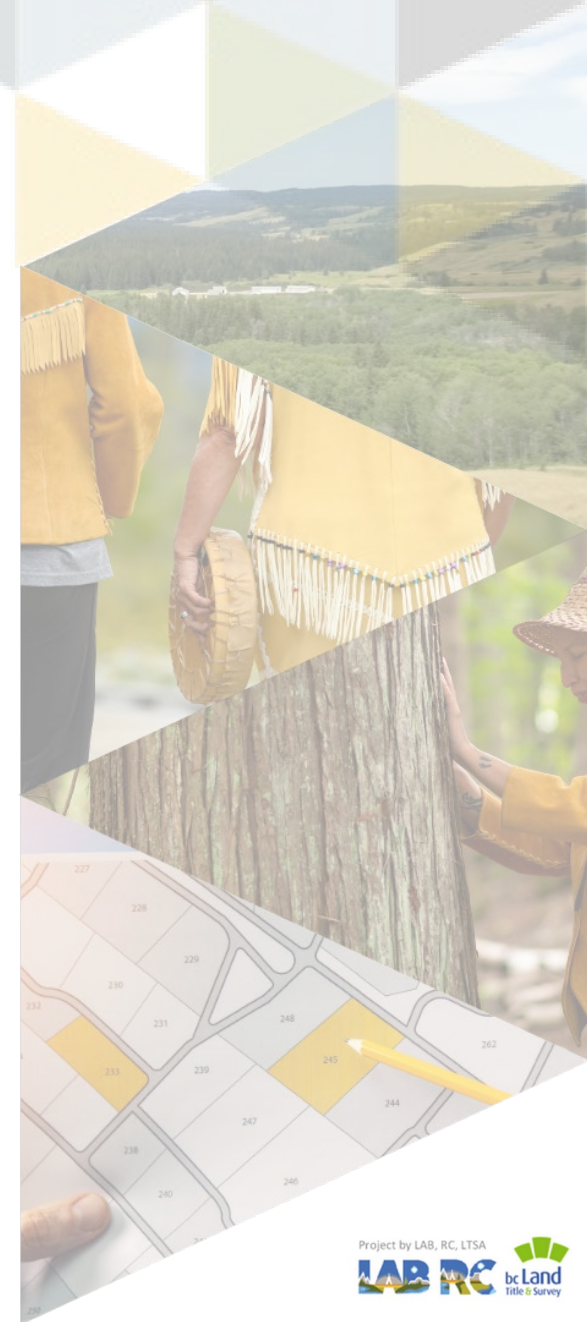
Gouverné par
les Premières
Nations

Axé sur le
service

Fiables

Complet

Durable



RGTPN PORTES OUVERTES

Perspectives régionales
pour soutenir
l'amélioration de la
gouvernance foncière et
le développement
économique sur les terres
des Premières Nations

SÉANCE D'AUJOURD'HUI

- ❖ Modernisation du registre foncier sur les terres des Premières Nations
- ❖ Questions législatives et réglementaires | Harmonisation avec le Code civil
- ❖ Démonstration du système RGTPN
- ❖ Innovations du registre RGTPN, transition des données et engagement pilote
- ❖ Table ronde : Libérer le potentiel économique grâce à un registre foncier moderne
- ❖ Réflexions des participants et recommandations régionales

Présentation et documents en ligne :

[https://labrc.com/event/portes-ouvertes-regionales-du-rtgpn-region-du-quebec-Registre de la Gouvernance des Terres Premières Nations-RGTPN-quebec-open-house/](https://labrc.com/event/portes-ouvertes-regionales-du-rtgpn-region-du-quebec-Registre-de-la-Gouvernance-des-Terres-Premieres-Nations-RGTPN-quebec-open-house/)